

Procès-verbal

Conseil InterRégional de l'ASSÉ
Le 30 mars 2004 au bureau de l'ASSÉ, Montréal

0.0 Ouverture

Proposée par François Baillargeon
Appuyée par Marie-Michèle Whitlock
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Élection à la présidence et au secrétariat

1.1.1 Que Véronique Marsan assume l'animation de la réunion et Mathieu Jobin le secrétariat.

Proposée par François Baillargeon
Appuyée par Marie-Michèle Whitlock
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 Que l'ordre du jour soit le suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Élection à la présidence et au secrétariat.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 9 mars 2004

2.0 Congrès

2.1 Plénière

2.2 Délibérante

2.2.1 Ordre du jour

2.2.2 Lieu et déroulement

2.2.3 Documents

3.0 Varia

4.0 Levée

Proposée par François Baillargeon
Appuyée par Marie-Michèle Whitlock
Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 9 mars 2004

Le procès-verbal du Conseil InterRégional du 9 mars n'est pas disponible.

2.0 Congrès

2.1 Plénière

Proposition privilégiée : Que la plénière dure 15 minutes.

Proposée par Benoit Marsan
Appuyée par Blandine Juchs
Adoptée à l'unanimité

Début de la plénière à 19h17

Fin de la plénière à 19h32

Proposition privilégiée : Que la plénière soit rallongée de 15 minutes.

Proposée par Blandine Juchs
Appuyée par Benoit Marsan
Adoptée à l'unanimité

Fin de la plénière à 19h49

2.2 Délibérante

2.2.1 Ordre du jour

2.2.1.1 Que l'ordre du jour du Congrès annuel des 24 et 25 mars soit le suivant :

Samedi, 24 avril 2004

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Élection à la présidence et au secrétariat.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal des 24 et 25 janvier 2004

2.0 Accueil des nouveaux membres

3.0 Tour de table

4.0 Femmes

5.0 Bilans et perspectives

5.1 Rapport moral du Conseil exécutif

5.2 Rapport des comités

5.3 Instances

5.4 Croissance et consolidation de l'ASSÉ

5.4.1 Interne

5.4.2 Externe

6.0 Organisation et orientations du mouvement étudiant (Débat et discussions)

7.0 Revendications et positions (Plénière)

7.1 Éducation

7.2 Social

7.3 International

8.0 Plan d'action (Plénière)

8.1 Membership

8.2 Instances

- 8.3 National
- 8.4 International

Dimanche, 25 avril 2004

- 9.0 Revendications et positions (Délibérante)
 - 9.1 Éducation
 - 9.2 Social
 - 9.3 International
- 10.0 Plan d'action (Délibérante)
 - 10.1 Membership
 - 10.2 Instances
 - 10.3 National
 - 10.4 International
- 11.0 Finances
 - 11.1 Présentation
 - 11.2 États financiers 2001-2002 et 2002-2003
 - 11.3 États financiers 2003-2004
 - 11.4 Prévisions budgétaires 2004-2005
 - 11.4.1 Permanence
- 12.0 Élections
- 13.0 Appuis
- 14.0 Avis de motion
 - 14.1 Traitement des avis de motion
 - 14.2 Dépôt des avis de motion
- 14.0 Varia
- 15.0 Levée
 - Proposée par Sébastien Duclos
 - Appuyée par Marie-Michèle Whitlock

2.2.1.1.1 Que le Congrès débute à 9h00 le samedi et que le point 6.0 dure 45 minutes.

Proposé par Benoit Marsan

Appuyé par Blandine Juchs

2.2.1.1.1.1 Que le point 6.0 soit présenté et animé par Benoît Lacoursière

Proposé par Benoit Marsan

Appuyé par François Baillargeon

Adopté à l'unanimité

Vote sur l'amendement :

Pour : 5

Contre : 2

Abstention : 0

Adopté à majorité

2.2.1.1.2 Que l'on remplace le point Permanence par le point Renouvellement du contrat de permanence.

Proposé par François Baillargeon

Appuyé par Gabriel Dumas

Le vote est demandé :

Pour : 0

Contre : 5

Abstention : 2

L'amendement est rejeté à majorité

2.2.1.1.3 Que le point 12.0 soit remplacé par :

12.0 Élections générales

12.1 Comité exécutif

12.2 Comité femmes

12.3 Comité journal

Proposée par Blandine Juchs

Appuyée par le Comité femmes

Adoptée à l'unanimité

La principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

2.2.2 Lieu et déroulement

2.2.2.1 Que le Congrès annuel soit l'UQAM.

Proposée par Benoit Marsan
Appuyée par le Comité femmes
Adoptée à l'unanimité

2.2.2.2 Qu'Héloïse Moysan-Lapointe soit responsable de la nourriture au Congrès annuel et soit payée 175 dollars.

Proposé par Benoit Marsan
Appuyé par Sébastien Duclos
Adopté à l'unanimité

2.2.2.3 Que le Congrès annuel soit de 30 dollars pour les membres et de 40 dollars pour les non-membres.

Proposée par Benoit Marsan
Appuyée par Marie-Michèle Whitlock
Adoptée à l'unanimité

2.2.2.4 Que soit créé comité un comité dodo et réveil.

Proposée par Blandine Jusch
Appuyée par Marie-Michèle Whitlock
Vote sur la proposition :
Pour : 3 Contre : 1 Abstention : 3
Adoptée à majorité

2.2.2.5 Que Gabriel Dumas soit le représentant du CIR au Congrès annuel.

Proposée par Benoit Marsan
Appuyée par le Comité femmes
Adoptée à l'unanimité

2.2.3 Documents

2.2.3.1 Que soit rédigé un rapport sur les activités du CIR par William Ross et Héroïse Moysan-Lapointe.

Proposée par le CRAM
Appuyée par Benoit Marsan
Adoptée à l'unanimité

2.2.3.2 Que le CIR appel les conseils régionaux à faire des rapports sur leurs activités.

Proposée par le CRAM
Appuyée par Marie-Michèle Whitlock
Adoptée à l'unanimité

2.2.3.3 Que le CIR dépose un mémoire au congrès annuel sur le forum collégial (Proposition exacte qui a été mise en dépôt lors du Conseil InterRégiona du 9 mars 2004 : Le dépôt d'un mémoire sur le Forum Collégial).

2.2.3.3.1 Que soit rajouté et sur les enjeux du réseau collégial.

Proposé par François Baillargeon
Appuyé par Benoit Marsan
Adopté à l'unanimité

2.2.3.4 Que le CIR mandate Héroïse Moysan-Lapointe pour la rédaction du mémoire.

Proposée par François Baillargeon
Appuyée par le Comité femmes
Adoptée à l'unanimité

2.2.3.5 Que le CIR suggère aux associations membre de produire un bilan de leur année.

Proposé par le CRAM
Appuyé par Benoit Marsan
Adopté à l'unanimité

2.2.3.6 Que Guillaume Mannighan et Jonathan Pineault rédigent un rapport sur la concertation et les forums.

Proposée par Benoît Marsan
Appuyée par le Comité femmes

Adoptée à l'unanimité

2.2.3.7 Que le cahier de Congrès soit imprimé sur papier recyclé.

Proposé par Blandine Juchs

Appuyé par le Comité femmes

Adopté à l'unanimité

2.2.3.8 Que le CIR se positionne contre le dépôt de mémoires sans qu'il soit préalablement adopté par le congrès dans sa version intégrale en s'assurant que les modalités de disponibilité des documents soient respectées.

Proposée par le CRAM

Appuyée par Marie-Michèle Whitlock

Adoptée à l'unanimité

3.0 Varia

4.0 Levée à 21h24

Proposée par le CRAM

Appuyée par le comité femmes

Adoptée à l'unanimité